



GESTION OPERATIONNELLE ET COMMANDEMENT

- I. MARCHE GENERALE DES OPERATIONS**
- II. COMMANDEMENT**

Préambule

La reconnaissance et l'intervention en milieu périlleux repose sur un ensemble d'actes et d'actions simultanées ou successives qui constituent une manœuvre.

Dans le cadre de ses missions de secours/sauvetage de personne, l'unité GRIMP s'efforce d'assurer dans les plus brefs délais l'abordage ainsi que la sécurisation de la victime, puis organise son évacuation dans des conditions médico-secouriste et de sécurité optimales.

I . MARCHE GENERALE DES OPERATIONS (MGO)

En arrivant sur le lieu de l'opération, le chef d'unité prend contact avec le Commandant des Opérations de Secours. Il reconnaît les tenants et les aboutissants, recueille les renseignements et les avis, et au fur et à mesure de sa reconnaissance, arrête son idée de manœuvre.

Réaliser les sauvetages et sécuriser le site font partie de ses premières dispositions.

La marche générale des opérations comprend 7 phases :

- **La reconnaissance**
- **Les sauvetages – Mises en sécurité**
- **La mise en place des dispositifs**
- **La mise en œuvre des dispositifs**
- **La protection**
- **Le démontage des dispositifs**
- **Le reconditionnement du matériel et du personnel**



1.1 LA RECONNAISSANCE

Durant la phase de transit, le chef d'unité met à profit le temps de déplacement pour :

- Obtenir des ***renseignements complémentaires*** (veille radio, téléphone mobile)
- ***Inform*** son personnel du lieu et de la nature de l'opération
- ***Anticiper sur les risques particuliers*** liés aux facteurs environnementaux (nuit, chutes de matériaux, atmosphère viciée...)
- Prépare mentalement un **ordre préalable (cf commandement)**

La mise en condition débute dès cet instant. Le chef effectue la prise en main de son unité en privilégiant la concentration et le sang-froid au sein du groupe.

Avec calme, il transmet toutes les informations dont il dispose et anticipe sur les consignes de sécurité particulières au site.

A son arrivée sur les lieux, il formule un ordre préalable et prend contact avec le COS. La notion de sauvetage et la sécurisation du site sont les points qu'il aborde en priorité.

Il définit la mission avec le COS qui en valide les limites puis poursuit sa reconnaissance dans le but de déterminer son idée de manœuvre, les points d'ancrage et le matériel spécifique à employer.

Il prépare son ordre d'exécution (SOIEC).

1.2 SAUVETAGES / MISES EN SECURITE

SAUVETAGE : opération visant à soustraire d'un péril direct et imminent une personne dans l'impossibilité ou l'incapacité de s'y soustraire d'elle-même.

L'unité GRIMP intervient rarement en configuration de sauvetage. Engagée en complément de moyens traditionnels (engin-pompe, véhicule de secours à personne...) et toujours sous l'autorité d'un COS, son arrivée sur les lieux se fait généralement après l'action des premiers secours.

Toutefois, l'emploi de vecteur de déplacement rapide (hélicoptère) ou parce que les circonstances n'ont pas permis aux premiers intervenants d'agir (victime inaccessible, matériel inadapté ou insuffisant), L'unité GRIMP peut être amenée à effectuer un sauvetage.

Cette action est alors prioritaire et doit constituer une des toutes premières réactions immédiates du chef d'unité.

MISE EN SECURITE : opération destinée à éviter qu'une personne subisse l'effet d'un risque proche en cours d'évolution. Elle consiste en un déplacement commandé et accompagné par les personnels de secours vers une zone sécurisée d'une part, à établir un périmètre de sécurité d'autre part.



Bien que la mise en sécurité soit généralement réalisée par les premiers secours, il appartient au chef d'unité GRIMP de la compléter au regard de ces connaissances spécifiques du risque lié à la hauteur ou la profondeur. Il veillera en particulier à vérifier la mise en place d'un périmètre de sécurité ainsi qu'à l'exclusion de toutes personnes inutiles et non protégées à l'intérieur de celui-ci (presse, témoins, force de l'ordre, autres intervenants...).

Son action de sécurisation du site visera en plus la protection de son personnel sur la zone de travail, par la mise en place de main(s) courante(s) notamment.

La mise en sécurité du site est une des premières dispositions du d'unité chef.

SECOURS : actions des sapeurs pompiers qui consiste à effectuer une prise en compte et un conditionnement médico-secouriste d'une victime, puis à assurer son évacuation dans les meilleures conditions possibles.

Dans le cadre de ses missions de secours à personne, l'unité GRIMP intervient le plus souvent dans un contexte qui permet l'évacuation d'une victime dans des conditions de sécurité et de conditionnement médico-secouriste optimales.

La connaissance des matériels et la maîtrise des techniques spécifiques doivent permettre au chef d'unité de choisir les options les plus adaptés pour appliquer ce principe d'optimisation.

1.3 MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS

La phase de mise en place débute dès la fin de l'ordre d'exécution (SOIEC). Elle consiste à installer l'ensemble des concepts et agrès nécessaires à l'atteinte de l'objectif.

Le choix et l'emplacement des ancrages seront particulièrement soignés pour respecter l'axe de progression (équipiers-civière) et les principes généraux de solidité (cf définition de l'ancrage).

Les contraintes de frottements / décalage de l'axe/croisements de cordes induits par la mise en tension doivent être anticipés.

Durant cette phase, le chef d'unité veille à garder une vision globale du site. Il exige un compte rendu à la fin de chaque mission réalisée par ses équipiers et vérifie la qualité d'exécution.

Comme il ne peut être présent physiquement partout, il assure le contact permanent avec toute son équipe par tous moyens appropriés (radio, voix, signe, sifflet...).

Il désigne un adjoint, là où il ne peut pas se rendre, qui lui rend compte de la situation.

La phase de mise en place se termine au moment de la mise en tension et après le contrôle des différents points par le chef d'unité.

Le début d'évacuation de la civière est une information transmise préalablement au COS.



1.4 MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS

La phase de mise en œuvre correspond à la mise en tension des dispositifs.

Une partie de l'élasticité de l'ensemble va être absorbée et des ajustements sont parfois nécessaires. L'écrasement d'un dispositif porteur (tyrolienne, dérivation...), un croisement de cordes, une poulie vrillée (...) peuvent nécessiter certaines modifications d'ordre matériel ou tactique.

La progression de civière doit être fluide et linéaire. Les déplacements par à coup successifs espacés de longues minutes d'attentes doivent être évités.

Le départ et la sortie de la civière en point haut doivent être anticipés. Cette phase critique de l'opération doit être fluide, confortable et sécurisée pour la victime comme pour les personnels.

La place du chef sera judicieusement choisie pour avoir une vision d'ensemble de la manœuvre (point bas-intermédiaire-point haut).

Il fixe le(s) mode(s) de communication et surveillance en permanence tous les points clefs des dispositifs (frottements, croisement...).

Il anticipe constamment en se projetant mentalement à T+10 mn de l'événement.

La phase de mise en œuvre s'achève lorsque la civière est dégagée des dispositifs et sortie du champ de responsabilité de l'unité GRIMP.

Il en informe le COS.

1.5 DEMONTAGE DES DISPOSITIFS

Le démontage des dispositifs est toujours une phase critique.

La sortie de la civière s'inscrit à tort dans l'inconscient collectif comme la fin de manœuvre.

L'esprit des intervenants peut alors être marqué par un relâchement de l'attention et des négligences engageant la sécurité, effet aggravé par la fatigue.

Le chef d'unité doit veiller à remobiliser son personnel et garder la maîtrise de cette phase sensible de la manœuvre.

1.6 PROTECTION

A l'issue, le chef d'unité prendra toutes les dispositions qu'il jugera utile pour laisser le site sans risque d'accident. Il veillera notamment au devenir des ancrages artificiels qu'il aura été amené à créer et à la mise en place d'un balisage efficace par l'intermédiaire du COS.

Il rendra compte au COS de son analyse sur la dangerosité du site après son départ.



1.7 RECONDITIONNEMENT

Le matériel est vérifié et reconditionné. Le nettoyage/séchage/complément de fluide (huile-carburant-charge d'accumulateur) sont des opérations réalisées en unité opérationnelle dans le respect des règles établies localement.

L'opération se termine par une analyse critique du déroulement, à chaud et sur site si possible, suivi de la remise en conditions des personnels.

II . COMMANDEMENT

Le commandement des opérations IMP se fait conformément au cadre d'ordre commun des autres disciplines.

Dans sa fonction de chef d'unité ou de conseiller technique, le spécialiste de niveau IMP3 sera appelé à émettre et/ou appliquer des ordres préalable, de déplacement, d'exécution...

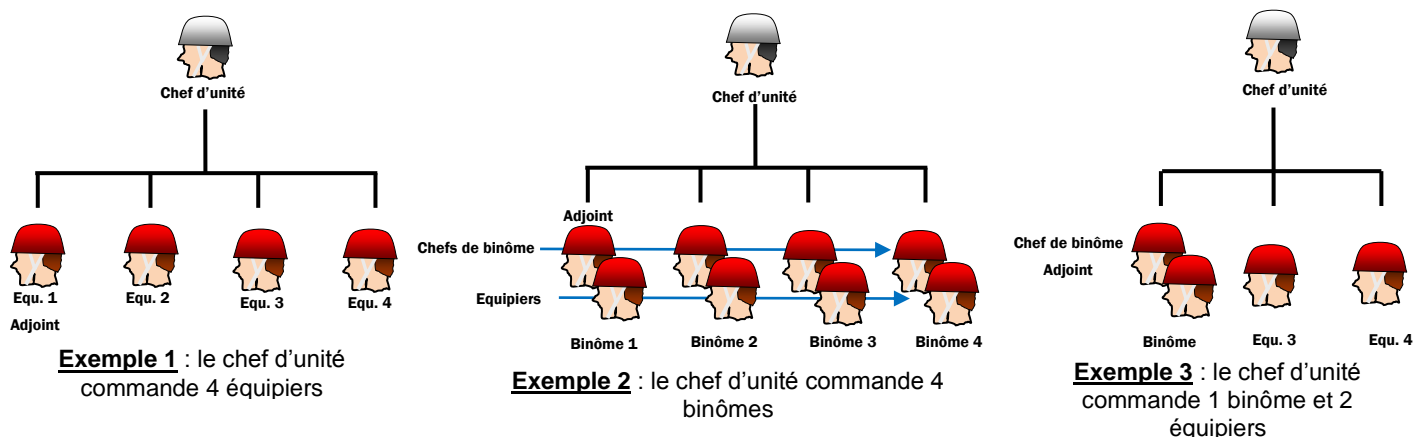
Dans le cadre spécifique des opérations GRIMP, l'ordre préalable et l'ordre d'exécution sont systématiques.

2.1 ARTICULATION DE L'UNITE IMP

▪ **Un chef exerce un commandement direct auprès de quatre subordonnés maximum.**

Sur ce principe, l'unité peut être organisée selon plusieurs modèles : en binôme, en équipier ou en panachant les deux options.

Son potentiel de commandement peut donc être étendu jusqu'à 4 binômes, soit 8 équipiers.



Pour chaque binôme, il désigne un chef parmi les équipiers qu'il juge les plus aptes (plus ancien dans la spécialité dans le grade le plus élevé...).

Le chef de binômes est alors l'interlocuteur du chef d'unité.

▪ Action et mission

Action : tâche élémentaire effectuée par un équipier.

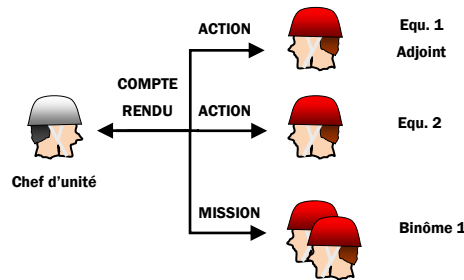
Exemple : mise en place d'un amarrage, installation d'un treuil, enkiter une corde, préparer un environnement civière....



Mission : ensemble d'actes simultanés ou successifs réalisé par une équipe.

Exemple : Mise en place d'un dispositif de translation, d'un dispositif porteur, installation d'un dispositif de départ...

Lorsque le chef d'unité s'adresse à des équipiers, il distribue des actions. S'il organise son unité en binômes, il affectera des missions.



Principes fondamentaux :

- Chaque subordonné rend compte sans délais de toute action réalisée à son chef direct (chef de binôme, chef d'unité), qui en valide la bonne exécution et affecte une autre mission.

- Le chef d'unité est toujours en recul. Il veille à la sécurité et anticipe en permanence sur l'évolution de sa manœuvre (que se passe-t-il dans 10 min... ?).

- Il intervient sans délai pour toute action incomprise ou non commandée.

- **A chaque phase critique, il marque un temps d'arrêt dans l'action concernée pour vérifier les dispositifs et la bonne répartition des personnels.**

- Il n'hésite pas à employer du personnel disponible sur ordre pour l'exécution de geste simple et non exposé au risque de chute (tirer sur un palan, ravalier la corde derrière un treuil...).

- La confiance n'exclut pas le contrôle

2.2 ORDRE PREALABLE

Il prépare l'engagement opérationnel de l'unité. Il comporte l'ensemble des mesures préparatoires à la mise en oeuvre et s'exécute durant la phase de reconnaissance du chef d'unité.

Donné dès l'arrivée sur lieux, ou dans l'engin pendant le transit, l'ordre préalable comprend :

- L'ordre de s'équiper individuellement ;
- L'emplacement et la réalisation d'un parc matériel de première intention ;
- La préparation d'une reconnaissance/abordage victime ;



- La place du chef, les délais et le lieu de regroupement.

Les équipiers sont désignés nominativement dans leurs tâches ou leur éventuelle répartition en binôme.

Exemple : « Pour l'ensemble, vous vous équipez de votre matériel individuel. A l'issue, équipier A, vous préparez une corde d'équipement de 50 mètres pour l'abordage de la victime ; Equipier B, mise place d'une main courante ; Equipier C et D, vous constituerez le binôme n°1 et vous procéderez à la mise en place du parc matériel tel endroit (le préciser).

Je serai avec le COS durant ma reconnaissance. L'équipier A est mon adjoint, nous restons en contact sur le canal 05, me rendre compte dès que prêts à l'engagement. »

2.3 ORDRE D'EXECUTION (SOIEC)

Situation : « *Nous sommes en présence...* »

Décrire de façon sommaire, les lieux ou l'on va travailler
Expliquer les risques (environnement, pierres, glissades etc...)
Situation de la victime.

Objectif : « *Nous devons...* »

Mode d'évacuation, point d'arrivée civière.

Intention : « *Je veux...* »

Type de manœuvre choisie par le chef d'unité
Décisions techniques diverses (dispositifs, treuils, civières...)

Exécution : - Désignation nominative -

Rôle de chacun (équipier/binôme)
Exiger un compte-rendu de toute action/mission réalisée.
Indiquer l'emplacement des points d'ancrage (à créer, existants...)
Faire répéter par les équipiers /chef de binôme en cas de doute d'avoir été bien compris.

Commandement :

Indiquer la place du chef dans le dispositif et confirmer l' adjoint.
Préciser le mode de communication : transmission, signes, sifflet...

Exemple 1: articulation en mode équipier

S : Nous sommes en présence d'une personne ayant chuté au pied d'une falaise de 25 mètres. Le COS, Officier de garde... est sur place avec un VSAV. La victime, inconsciente, est abordée par un équipier descendu au moyen du LSPCC. Il y a des risques de chutes de pierres.

O : Nous devons aborder et sécuriser la victime, assurer la descente d'un médecin puis réaliser la remonté de la victime conditionnée, point de sortie civière ici (le désigner sur place).



I : Je veux atteindre cet objectif au moyen de la technique de secours en parois avec l'emploi de la civière FRANCO GARDA, d'un treuil thermique + poulie bloqueur.

E :

Équipier A : Accès rapide à la victime + secouriste et sécurisation ; départ sur l'arbre en retrait ; me rendre compte.

Équipier B : Sécurisation du bord de falaise entre ce point et ce point par la mise en place d'une main courante et le dégagement des plus grosses pierres qui menacent; la main courante devra permettre de s'approcher du bord ; me rendre compte.

Équipier C : Mise en place du treuil thermique sur l'engin en point d'ancrage ; me rendre compte.

Équipier D : Mise en place d'un palan simple sur l'engin en point d'ancrage ; me rendre compte.

C : Je serai en tête de falaise ; équipier A sera mon adjoint ; communication à la voix en partie haute, radio canal 05 avec la partie basse.

EN AVANT

Exemple 2: articulation en mode binôme

S : Nous sommes en présence personne blessé suite à une chute de sa hauteur sur un sentier de randonnée, sur la berge d'un cours d'eau opposé à une voie carrossable. La victime est abordée et en cours de médicalisation par les SP.

O : Nous devons franchir le cours d'eau et assurer l'évacuation de la victime jusqu'à la voie carrossable.

I : Je veux atteindre cet objectif au moyen de la technique tyrolienne horizontale avec l'emploi de la barquette type FERNO et d'un treuil thermique. Le dispositif porteur sera doublé.

E :

1^{er} binôme: Chef CCH Alpha ; équipier CAL Bravo. Accès rapide à la victime par un passage à gué 100 m en amont en vue de passer les cordes et faire la tension du dispositif porteur sur l'arbre situé à coté de la victime. Munissez vous d'une corde de 50 m statique que vous relierez au filin. Faire un essai radio avant de partir et me rendre compte de vos actions.

2^{ème} binôme: Chef CAL Charlie ; équipier SAP Delta. Réaliser le lancer de filin et ramener l'extrémité de la corde de 50 m connecté par le 1^{er} binôme, en vue d'y connecter 3 cordes statiques 50 m. Me rendre compte de vos actions.

C : Je serai rive gauche ; le CCH Alpha sera mon adjoint ; communication à la voix en rive gauche, radio canal 05 avec la rive droite.

EN AVANT